

## "Les accords de Maastricht seront-ils ratifiés en France?" dans L'Europe en formation

**Légende:** Dans son édition d'hiver 1991-1992, la revue fédéraliste L'Europe en formation analyse la situation politique en France et se demande si, à l'heure actuelle, la ratification en France du traité sur l'Union européenne n'est pas en danger.

**Source:** L'Europe en formation. Hiver 1991-1992, n° 283. Nice. "Les accords de Maastricht seront-ils ratifiés en France?", p. 3-6.

**Copyright:** (c) L'Europe en formation

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/les\\_accords\\_de\\_maastricht\\_seront\\_ils\\_ratifies\\_en\\_france\\_dans\\_l\\_europe\\_en\\_formation-fr-90b44673-6beb-49b8-bbf4-061e311a5c37.html](http://www.cvce.eu/obj/les_accords_de_maastricht_seront_ils_ratifies_en_france_dans_l_europe_en_formation-fr-90b44673-6beb-49b8-bbf4-061e311a5c37.html)

**Date de dernière mise à jour:** 16/03/2015

## Les accords de Maastricht seront-ils ratifiés en France ?

Editorial

Le «traité sur l'Union européenne», plus connu dans l'opinion publique sous le nom d'«accords de Maastricht», n'était pas encore signé que les traditionnels opposants à la politique d'intégration européenne, dans la mesure où celle-ci comporte des transferts de souveraineté, décidaient de partir en guerre pour faire obstacle, en France, à leur ratification, soit par la voie référendaire, soit par la voie parlementaire. Qu'il ne soit plus question, dans les textes signés par les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, le 7 février dernier, de «vocation fédérale»; que dans les domaines sensibles de la politique étrangère et de sécurité (on n'ose pas encore parler, bien sûr, de politique de défense commune), la terre promise demeure celle de l'intergouvernementalisme; que les améliorations apportées au processus décisionnel majoritaire soient, en fait, moins nombreuses que les dispositions unanimitaires, ne leur suffit pas !

Ainsi le cortège bigarré du grand refus s'ébranle déjà, les «antifédérastes» de Le Pen en tête, suivis des jacobino-gaulliens qui s'efforcent d'entraîner, à leur suite, l'ensemble du R.P.R. et quelques francs-tireurs au sein de l'U.D.F. elle-même, comme Philippe de Villiers, tandis que les gros bataillons chauvino-conservateurs du parti communiste le plus retardataire de l'Europe occidentale ferment la marche avec les chevènementistes du Parti socialiste, que rien ne sépare, en la circonstance, d'un Philippe Seguin.

A vrai dire, l'Europe en a vu d'autres, mais la situation doit, cette fois-ci, être prise au sérieux, dans la mesure où le gouvernement socialiste qui dirige la France, derrière un président de la République de la même couleur, est en perte de vitesse absolue et répétitive dans les sondages et les élections partielles depuis plusieurs mois. Le discrédit qui frappe le pouvoir national rejaillit inévitablement sur la politique européenne dont il se fait le chantre.

La xénophobie d'un mouvement lepéniste en pleine ascension aidant, les adversaires des accords de Maastricht ont choisi leur angle d'attaque. Celui-ci vise les Européens d'une nationalité autre que française et résidant sur le territoire français qui, si les accords de Maastricht sont ratifiés, pourront être électeurs et éligibles aux élections municipales, alors que, en outre, les élus locaux participent par délégation, en France, à l'élection des sénateurs. Qu'un citoyen européen résidant dans un Etat membre ait le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat, passe encore, mais que les mêmes dispositions puissent jouer dans les municipalités, paraît exorbitant à une partie de la classe politique française, qui répand d'ailleurs le bruit que les socialistes, par ce biais, veulent expérimenter un vieux dada: on commence par faire voter les «étrangers» européens aux municipales et plus tard, les «étrangers» vraiment «étrangers» s'engouffrent par la porte qui leur aura été ouverte à Maastricht. On ignore volontairement, en la circonstance, que beaucoup dépendra des modalités à arrêter avant le 31 décembre 1994 par le conseil des ministres de la Communauté, statuant à l'unanimité, mais il faut constater que la notion même de citoyenneté européenne est loin d'avoir pénétré les esprits en France. Pour un jacobin, l'idée même de citoyenneté partagée est hérétique. Etrange, car nul ne s'offusque plus dans ce pays, du fait que 18 millions de Français (soit plus du tiers de la population) nés entre 1880 et 1980, descendent d'immigrants à la première, la deuxième ou la troisième génération (Quid 1991).

Etait-il dès lors indispensable que la commission de Bruxelles présente, avant toute ratification des accords de Maastricht, la facture de ces accords, qui, selon des estimations dont les experts n'ont pas fini de discuter, représenterait une augmentation de 22 millions d'écus (153 milliards de francs français) du budget communautaire entre 1992 et 1997 ?

Il est certes normal de procéder à une programmation financière aujourd'hui, comme ce fut le cas en 1988 quand il s'agissait de «réussir l'Acte unique». On ne peut ignorer, en effet, que la «cohésion économique et sociale» nécessaire à la réalisation d'une union monétaire, nécessitera des transferts de ressources et des interventions financières en faveur des régions ou des pays les moins favorisés. Mais, encore une fois, il n'était pas opportun, selon nous, d'alourdir des débats de ratification et des débats constitutionnels déjà suffisamment difficiles, en obligeant en même temps les pouvoirs publics des Douze à s'engager dans des politiques financières qu'il eut été préférable d'éviter à ce stade. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour

prédire que le prochain conseil européen, va déchaîner des passions contradictoires. Rien n'est plus révélateur à cet égard que le tollé déjà provoqué dans des divers pays de la Communauté par les estimations comptables de la commission de Bruxelles, baptisée de «Paquet Delors II».

Même en Allemagne, la publication de l'ardoise des accords de Maastricht a paru inopportune. La R.F.A. est déjà le premier contributeur net de la Communauté; elle doit faire face aux charges considérables de la «réunification»; elle contribue par ailleurs, à elle seule, pour plus de la moitié de l'aide mondiale aux opérations de sauvetage de l'ex-U.R.S.S. On a donc fait savoir à Bonn que la compensation financière dont bénéficie le Royaume-Uni depuis 1985 devrait être renégociée. Ce qui a provoqué dans la presse britannique des réactions virulentes. La même virulence concernant d'ailleurs la facture elle-même des accords de Maastricht.

En France, où le solde des contributions payées à la C.E.E. et les subventions redistribuées par Bruxelles, a été négatif de 10,5 à 12 millions de francs en 1991, les réactions ne sont guère plus favorables. De plus, la France n'ignore pas qu'elle sera la principale perdante des négociations en cours pour diminuer les aides à l'agriculture européenne. M. Bérégozovoy a parlé d'un impôt européen destiné à se substituer aux contributions budgétaires nationales. Pourquoi pas ? Il est souhaitable, en effet, d'instituer à ce stade du processus d'unité, une forme de participation directe de chaque citoyen à la construction européenne, mais à la condition, évidemment, que cet impôt européen soit défalqué du budget général de l'Etat et ne se confonde pas avec les contributions payées par les contribuables. Un éventuel impôt européen ne devrait pas plus se confondre avec les impôts nationaux que ce n'est le cas présentement pour les impôts locaux.

Quoi qu'il en soit, en un mot comme en cent, le «Paquet Delors II» tombe à un mauvais moment. La ratification en France des accords de Maastricht ne s'en trouvera pas facilitée, même si les trois poids lourds de la politique française qui leur sont favorables (Raymond Barre, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand) interviennent dans le débat, pour éviter un phénomène de rejet dont les conséquences se feraient longtemps sentir.

L'Europe en formation